

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les présentes ont pour objet de définir les conditions générales d'accès et d'utilisation suivant lesquelles SONITEL.SA met à la disposition du Client le Service d'accès Internet ADSL sur son réseau de télécommunications.

Les conditions particulières, précisées dans le Formulaire d'abonnement, font partie intégrante des présentes Conditions générales et forment le Contrat entre SONITEL.SA et le Client.

La signature du Formulaire entraîne l'acceptation par le Client de l'ensemble des présentes Conditions et formalise l'accord entre les parties.

La version des Conditions générales de vente qui prévaut est celle disponible en ligne à l'adresse <http://www.sonitel.ne/produits/internet/adsl.html>.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE ET CONDITIONS D'ACCES

Le Service d'accès Internet ADSL permet au Client de se connecter au réseau Internet par l'utilisation de la technologie ADSL et d'équipements spécifiques compatibles et ce, à partir d'une ligne téléphonique raccordée au réseau de télécommunications de SONITEL.SA.

Le Client doit choisir le débit de sa connexion ADSL dans le Formulaire d'abonnement suivant l'offre commerciale ADSL de SONITEL.SA disponible dans ses Agences Commerciales et sur son site web : <http://www.sonitel.ne/services/tarifs/adsl.html>.

Le raccordement du Client au Service n'est possible que lorsqu'il est situé dans la zone de couverture et titulaire d'un abonnement au service téléphonique de SONITEL.SA à jour des paiements.

Le Service d'accès Internet ADSL est fourni en mode prépayé. Exceptés les Clients du segment CYBER-CAFE, le Service d'accès Internet ADSL peut toutefois être fourni en mode postpaid dans les conditions prévues à l'article 4 des présentes. Le temps de connexion n'est pas limité pour le Client dont le Service est en mode postpaid. Le Client en mode prépayé doit, pour l'accès au Service ADSL, recharger son compte au moyen des cartes prépayées mises en vente par SONITEL.SA pour lesquelles le temps de connexion est limité suivant la valeur faciale de chaque carte.

L'accès Internet ADSL est pour le Client sans attribution d'une adresse IP fixe. L'accès au service est possible 24h/24 et 7jours/7, sauf cas de maintenance, des éventuels dérangements et de force majeure.

SONITEL.SA fournira au Client des éléments personnels d'identification lui permettant d'accéder au Service notamment le nom d'utilisateur (User name) et le Mot de passe (password), qu'il utilisera sous son entière responsabilité. SONITEL.SA se réserve le droit, en cours d'exécution des présentes, de changer ces identifiants pour des raisons d'ordre technique ou sécuritaire.

Le Service fourni par SONITEL.SA ne porte pas sur le contenu des services Internet que le Client pourrait être amené à consulter et les différentes redevances dues au titre d'une connexion à un ou plusieurs services payants.

ARTICLE 3 : MATERIELS, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE LA CONNEXION ADSL

Le Client doit disposer de matériels compatibles aux caractéristiques techniques du réseau téléphonique de SONITEL.SA.

SONITEL.SA cède au Client le Modem installé pour son raccordement à la connexion ADSL. Ce Modem devient la propriété du Client.

L'installation doit se faire en présence du Client ou d'une personne dûment mandatée. SONITEL.SA installera le Modem au plus près du point de terminaison de la ligne téléphonique du Client et procédera à un test fonctionnel du Service d'accès ADSL. La mise en service de la connexion ADSL est réputée effective avec la visualisation de la page de test ADSL. Le Client et le Technicien de SONITEL.SA signent conjointement une fiche d'intervention constatant que l'installation a été effectuée dans des conditions satisfaisantes.

L'abonnement au Service d'accès Internet ADSL est réputé souscrit à compter de la date de signature du formulaire d'abonnement et la facturation interviendra pour compter de la date de mise en service.

ARTICLE 4 : TARIFS DU SERVICE D'ACCES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les tarifs des prestations liées au Service d'accès Internet ADSL sont facturés au Client par SONITEL.SA comme suit :

- Frais de mise en service perçus une seule fois. Cependant en cas de déménagement du Client dans une autre zone de couverture, SONITEL.SA lui facturera à nouveau de tels frais de mise en service.
- Frais d'abonnement mensuel au Service d'accès Internet ADSL.

Les tarifs en vigueur sont ceux publiés à l'adresse <http://www.sonitel.ne/services/tarifs/adsl.html> et dans les Agences Commerciales de SONITEL.SA en fonction du segment de clientèle et du débit choisis par le Client. Ces tarifs sont exprimés en HT et facturés en toutes taxes comprises.

Les factures sont éditées mensuellement avec mention de la somme à payer et la date d'échéance du paiement. Elles sont adressées au Client à son adresse indiquée lors de la souscription de l'abonnement au Service d'accès Internet ADSL.

Préalablement à toute mise en service, le Client en mode postpaid est tenu de s'acquitter des frais de mise en service, des premiers frais d'abonnement mensuel et de produire une copie de sa lettre adressée à sa banque, dûment réceptionnée, donnant à celle-ci un ordre de virement permanent au profit de SONITEL.SA dans son COMPTE BANCAIRE N° H01360100106000032000350, code SWIFT : ATNENENI, ouvert dans les livres de la Banque ATLANTIQUE NIGER.

Le Formulaire d'ordre de virement permanent est disponible dans les Agences Commerciales de SONITEL.SA et sur son site web : <http://www.sonitel.ne/services/tarifs/adsl.html>.

En cas de retard de paiement, une majoration, égale à une fois et demi (1,5) le taux d'intérêt légal, sera appliquée aux sommes restant dues et ce, à compter de l'envoi d'une lettre de mise en demeure. Elle est calculée par période indivisible de 15 jours à compter du premier jour de retard suivant la date d'échéance.

ARTICLE 5 : QUALITE DE SERVICE

La disponibilité du Service accès Internet est possible 24h/24 et 7jours/7, sauf cas de maintenance, des éventuels dérangements et de force majeure.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES**Responsabilités de SONITEL.SA**

Aux titres des présentes SONITEL.SA s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service d'accès Internet ADSL.

La responsabilité de SONITEL.SA ne peut être engagée en cas d'utilisation d'un modem ADSL non-conforme aux caractéristiques techniques du réseau de SONITEL.SA : défaillance des équipements et/ou réseau informatique du Client ; utilisation du Service d'accès Internet ADSL non conforme aux présentes, aux lois et règlements en vigueur au Niger ; contamination par des virus et/ou des intrusions dans le système informatique du Client effectuées par des tiers via le Service d'accès Internet ADSL ; dommages causés par le contenu des services consultés ou fournis par des tiers au Client ; suspension ou résiliation, du fait du Client, du contrat d'abonnement à la ligne téléphonique et en cas de force majeure.

Responsabilités du Client

Le Client s'engage à fournir à SONITEL.SA, lors de la souscription de l'abonnement et pendant toute sa durée, les informations exactes relatives à sa situation notamment son nom, prénom, n° de téléphone, adresse postale.

Le Client est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même à SONITEL.SA ou à un tiers du fait de l'utilisation illégale ou non du Service d'accès Internet ADSL.

Tous les identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Le Client est seul responsable de l'utilisation de ses identifiants et s'engage à ne pas les divulguer sous quelque forme que soit.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus, circulant sur le réseau Internet ou de piratage.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS

SONITEL.SA peut modifier à tout moment les conditions contractuelles ou techniques de fourniture du Service d'accès Internet ADSL après en avoir informé les Clients au plus tard quinze (15) jours avant leur entrée en vigueur. Dans ce cas, le Client peut résilier de plein droit le Contrat.

ARTICLE 8 : DUREE- SUSPENSION - RESILIATION

Durée : L'abonnement au Service d'accès Internet ADSL est souscrit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la date de signature du formulaire d'abonnement.

Suspension : SONITEL.SA peut suspendre la fourniture du Service d'accès Internet ADSL, sans préavis, en cas de non respect des présentes conditions notamment pour non paiement à l'échéance de toute facture due à SONITEL.SA au titre des présentes ou de l'abonnement au Service téléphonique.

Résiliation : SONITEL.SA se réserve le droit de résilier, sans formalité et de plein droit, le Service d'accès Internet ADSL en cas de violation d'une des clauses des présentes conditions et en particulier dans les cas où le Client ne paye pas à l'échéance l'une des sommes dues à SONITEL.SA au titre des présentes.

A l'arrivée du terme et sous réserve d'un préavis de 30 jours, l'abonnement au Service d'accès Internet ADSL peut être résilié par le Client par lettre recommandée avec accusé de réception. Il reste entendu que tout mois commencé est dû en intégralité.

ARTICLE 9 : NOTIFICATION

Sous réserves des formalités exigées à l'article 8 alinéa 4, toute notification faite aux termes des présentes devra être par écrit et envoyée à l'adresse suivante : SONITEL.SA., Rue de l'Uranium, BP 280, Niamey Niger. Le Client prendra soins de garder tout accusé de réception. Ces notifications prendront effet le premier jour ouvrable suivant la réception par SONITEL.SA de la notification.

Pour le Client, la notification sera faite à l'adresse indiquée sur le Formulaire d'abonnement lors de la souscription.

ARTICLE 10 : CESSION

En cas de cession ou non de sa ligne téléphonique, le présent contrat ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle par le Client, à titre onéreux ou gratuit. SONITEL.SA pourra céder librement les droits et obligations qu'elle tient des présentes.

ARTICLE 10 : SERVICE CLIENT

Pour toute information commerciale ou technique relative au Service d'accès Internet ADSL, un Service Client est mis à la disposition du Client 24h/24. Le Client peut contacter gratuitement le numéro 19 depuis un poste fixe ou un poste mobile au tarif public des communications de son opérateur. Le Client peut également écrire au Service Client de SONITEL.SA à l'adresse suivante : Service d'accès Internet - SONITEL.SA, Rue de l'Uranium, BP 280 Niamey, Niger ou écrire par mail à l'adresse électronique suivante : info@sonitel.ne.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes sont régies par le droit nigérien. Tout litige relatif aux présentes conditions générales et à leurs suites opposant les parties notamment quant à son interprétation ou son exécution et qui n'aura pas été résolu à l'amiable sera soumis au Tribunal de Grande Instance, Hors Classe de Niamey, auquel il est expressément fait attribution de compétence et ce, quel que soit le lieu où le Service d'accès Internet ADSL est fourni ou du domicile du défendeur.